

RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AUX PARENTS EN DÉBUT D'ANNÉE RELATIVEMENT À LA NATURE ET À LA PÉRIODE DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS 2025- 2026 1^{er}, 2^e, 3^e cycles

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 15 octobre.
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible via Mozaïk à partir du 20 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 28 août au 13 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Rencontres des parents	Rencontres de parents les 27 et 28 novembre.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible via Mozaïk à partir du 13 mars. Ce bulletin couvrira la période du 14 novembre au 27 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible via Mozaïk à partir du 30 juin. Ce bulletin couvrira la période du 10 mars au 23 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
Communications Mensuelles	Des communications mensuelles sont envoyées aux parents pour certains élèves ayant des besoins particuliers en décembre, janvier, février, avril et mai.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, courriels, rapports mensuels, etc.

Autre commentaire

La compétence **organiser son travail** fera aussi l'objet de commentaires inscrits au 1^{er} bulletin pour le 1^{er} et le 2^{ème} cycles. Pour le 3^{ème} cycle, les commentaires apparaîtront à la 2^{ème} étape.

Épreuves obligatoires du MEES (4^e et 6^e années)

Ces épreuves sont obligatoires pour tous les élèves de 4^e et 6^e et compteront pour 20 % du résultat final de la compétence évaluée. Les dates seront communiquées prochainement.